



## Déneigement des stationnements en logement universitaire

Afin de garantir des stationnements sécuritaires et maximiser la disponibilité des espaces, il est impératif que vous, en tant que locataire propriétaire d'un véhicule, suivez cette procédure.

### Déroulement général de la procédure :

- Pendant la tempête** : Les stationnements sont déblayés à plusieurs reprises. Il est important que vous déplacez votre véhicule dans un espace déblayé afin de faciliter le déneigement.
- À la fin de la tempête** : Vous devez respecter l'horaire de déneigement et déplacer obligatoirement votre véhicule pendant toute la durée indiquée ci-dessous.

### **Horaire de déneigement, aucun véhicule dans le stationnement** Veuillez déneiger et sortir votre véhicule avant l'heure indiquée ci-dessous.

- **Lafrance** : entre 16 h 15 et 17 h
- **150 et 160 Morton** : entre 17 h et 17 h 30
- **100 McLaughlin** : entre 17 h 30 et 18 h 15
- **P.-A.-Landry et derrière Médard-Collette** : entre 18 h 30 et 19 h 15
- **Lefebvre** : entre 19 h 15 et 20 h
- **Édifice Taillon (devant Médard-Collette) \*** : entre 22h et 6h du matin

\***Important** : Pour le stationnement de l'édifice **Taillon** (devant Médard-Collette), **aucun véhicule ne doit être stationné entre 22 h 00 et 6 h 00 du matin**, pendant ou après la tempête, ou lors de l'envoi d'un avis de déneigement. Vous devez stationner votre véhicule sur les stationnements à côté de taillon (P9), derrière Médard-Collette (P15) ou derrière Taillon (P11).

**SI CETTE PROCÉDURE N'EST PAS RESPECTÉE, DES AMENDES AINSI QUE DES FRAIS DE REMORQUAGE POURRONT ÊTRE APPLIQUÉS, ET CE, À VOTRE CHARGE EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE.**

### **Stationnement longue durée :**

Si vous vous absentez pour une période prolongée, vous devez obligatoirement stationner votre véhicule dans la première rangée près de la rue du stationnement P9 (à côté de Taillon) et envoyer un courriel à [securite@umoncton.ca](mailto:securite@umoncton.ca) avec les détails de votre voiture (maque, couleur et immatriculation) ainsi que la durée. En cas contraire, le service de sécurité pourra remorquer ou amender le véhicule, à vos frais.

**Merci de respecter cette procédure pour garantir environnement sécuritaire.**

